



**UNIPHOR**

Union Nationale des Intérêts  
Professionnels Horticoles  
Syndicat

29, Bd Edgar Quinet – 75014 PARIS  
Tel. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93  
E-mail : [contact@uniphor.fr](mailto:contact@uniphor.fr) – site : [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)

**LA DIVERSIFICATION ET LA  
VALORISATION DES ACTIVITES  
AGRICOLES**

*2/ La valorisation des déchets agricoles*



## **CHRONOLOGIE**

### **Plateforme pour traitement recyclage et valorisation des déchets verts**

Lors des entretiens successifs concernant la CMP, nous avons pu constater que, dans toutes les régions et avec tous les intervenants, la problématique des traitements des déchets verts était soulevée avec beaucoup d'intérêt. Devant cette interpellation, l'UNIPHOR s'y est intéressée.

*12 avril 2007*

Prise de contact avec la Société ECOCONCEPTS, pour comparaison de travaux et recherche de solutions.

*7 juin 2007, Draguignan (83)*

Participation et intervenant en temps que représentant de l'UNIPHOR à la réunion avec ECOCONCEPTS.

*5 octobre 2007, la Farlède (83)*

L'UNIPHOR organise une réunion avec des syndicats, la chambre d'agriculture, le lycée agricole et ECOCONCEPTS sur la problématique du compost vert et de l'énergie bois.

*5 décembre 2007, Vittel (88)*

M. BAUER, vice président de l'UNIPHOR, se rend à l'assemblée générale de la Coordination Rurale Union Nationale, où il rencontre M. F. NIHOUS chargé de mission sur la diversification des métiers de l'agriculture.

*7 février 2008, Draguignan (83)*

Réunion sur le Bilan de la PAC. M. Michel d'ESPAGNET, Président de la CR 83 et M. Max BAUER, vice-président de l'UNIPHOR, interpellent l'assemblée sur l'intérêt des plateformes pour traitement, recyclage et valorisation des déchets verts issus de l'agriculture.

*25 mars 2008, Montereau (77)*

Rencontre entre P. LEMAIRE, trésorier de l'UNIPHOR et M. Yves JEGO, député de Seine et Marne, secrétaire d'état outre mer.

**Tous les administrateurs de l'UNIPHOR dans leur région et à des dates diverses ont suivi le même déroulement en contactant leurs députés et les responsables de région sur la problématique des déchets verts.**



## **Les déchets verts agricoles, un outil d'autonomie ou de diversification des entreprises**

Les déchets verts agricoles sont nombreux et peuvent s'inscrire dans une démarche de développement durable, avec un impact environnemental maîtrisé.

Les déchets verts agricoles sont les résidus de l'exploitation : noyaux d'olive, pailles de lavande, résidus de céréales, bois de taille et les résidus d'élagage et d'abattage, de débroussailllements, les coupes issues de l'entretien des jardins, etc. Ils sont nombreux et variés, c'est pour cela que peu de personnes se sont intéressées à leur valorisation. Ces déchets sont pour partie recyclables et transformables en compost, pour partie en bois raméal fragmenté (BRF), et en bois de chauffage.

En effet, il est possible pour un agriculteur de monter une plateforme de traitement et de valorisation des déchets verts agricoles. La gestion d'une telle plateforme implique une technicité et de la rigueur, afin d'obtenir des produits de qualité.

Le but recherché est la réduction de consommation d'intrants sur l'exploitation ou la commercialisation de ces produits.

La plateforme peut recevoir des résidus provenant de collectives publiques ou d'entreprises privées, comme de particuliers, qui après un tri sélectif rentreront selon un cahier des charges dans la fabrication de produits finis.

### *La fabrication de compost*

Les matières fines des déchets verts servent à fabriquer du compost. Pour cela, les protocoles de gestion doivent être adaptés régionalement, avec rigueur, afin que les produits et les mélanges qui en résultent soient sans risque pour les utilisateurs (viroses, bactéries, champignons). Les traçabilités interne comme externe sont effectuées sur des registres en fonction de cahiers de charge et de protocoles, qui peuvent être certifiées par des laboratoires privés pour une transparence totale. Les composts élaborés suivant ce schéma sont autorisés en agriculture biologique.

### *La fabrication du BRF*

100% naturel et écologique, le BRF est obtenu par broyage défibrant de branches vertes d'élagage ou taille issues de végétaux non résineux. Il permet, une fois épandu, de lutter contre l'érosion du sol et le nourrit en se dégradant (en humus).



## UNIPHOR

### *Le bois de chauffage*

Les résidus de bois sont de deux sortes :

- Broyage de bois d'élagage ou d'abattage,
- Rebutis de criblage de compostage.

Ils peuvent être valorisés de différentes manières :

- Bûches après conditionnement,
- Fabrication de plaquettes de chauffage,
- Pellets ou granulés, bûches compressées ou briquettes de bois : leur densité est supérieure au bois traditionnel, le pouvoir calorifique est très élevé. Ces produits présentent un avantage pour une utilisation propre dans les équipements déjà existants, avec un gain de place et de stockage (mais ils sont plus difficiles à réaliser sur une plateforme et nécessitent un investissement de matériel).

### *Les débouchés*

L'exploitant peut tout d'abord autoconsommer ces produits, recherchant ainsi une autonomie de l'entreprise plus importante. L'utilisation d'un compost fabriqué sur l'exploitation est une alternative à celle d'engrais. Le BRF est une matière organique non fertilisante, qui permet d'améliorer la structure des sols et est utilisé en techniques culturales simplifiées. Le bois de chauffage peut permettre de remplacer les énergies fossiles dans le cadre des serres, des élevages ou des bureaux de l'exploitation.

Si l'autoconsommation n'est pas l'objectif primordial de l'exploitant, il peut commercialiser ces produits et ainsi diversifier les recettes de l'exploitation.

Les stratégies commerciales peuvent être développées auprès des collectivités publiques ou des entreprises privées. Ces produits élaborés s'inscrivent dans la préservation des ressources des sols, dans la cogénération bois-énergie, et peuvent soutenir une nouvelle politique d'énergie pour les collectivités.